

# *Le Parc de Lésigny*

---



**AG 2024**



Informatique et Communications

Le site internet

Le câble au Parc de Lésigny

La fibre optique au Parc de Lésigny

# Informatique

- ▶ Notre serveur est maintenant en pleine fonctionnalité
- ▶ La numérisation de nos documents est de plus en plus efficace
- ▶ L'informatisation est en constante amélioration d'année en année
- ▶ Le système des entrées est parfaitement intégré par nos gardiens
- ▶ Attention de bien vous munir de vos cartes d'accès pour l'entrée au CDL, cette carte est nominative et ne doit pas être confiée à un tiers.
- ▶ L'utilisation d'internet pour nos communications est en constante évolution, mail - texto... votre autorisation nous est nécessaire pour l'envoi de ces messages.... Merci de nous faire part par mail de votre souhait ou non de continuer de recevoir nos emails et textos.
- ▶ Un nouveau produit va vous être proposé, il s'agit d'une communauté WhatsApp des résidents du parc, pour des communications plus instantanées.
- ▶ La signature électronique est maintenant également en vigueur et vous l'avez tous très bien utilisé pour les convocations AG et AGE ainsi que vous les résultats.

# Le site internet

- ▶ Beaucoup d'informations sont à votre disposition - vous pouvez nous communiquer vos petites annonces - merci de nous informer si vous devez l'annuler ou si elle est devenue obsolète.
- ▶ Ce site est le vôtre, informez-nous des erreurs afin que nous les corrigions - Nous comptons sur votre indulgence.

# Le câble au Parc de Lésigny

- ▶ Nous disposons de la fibre FTTLA (version câble) depuis maintenant 13 ans
- ▶ Ce service est en constante amélioration.
- ▶ SFR nous propose des abonnements à 1000 Mo en débit descendant (800 Mo réel) - 50 Mo en débit montant (réel) - le coût va de 35 € à 47 € (nous avons une remise contrat collectif de 6,73 €)

# La Fibre optique

Vous êtes nombreux depuis plusieurs années à solliciter l'AFUL pour savoir pourquoi le déploiement de la fibre optique dans la commune de Lésigny n'a pas intégré notre résidence.

La raison donnée par l'Etat était que nous étions déjà câblés en FFTB (réseau coaxial) ce réseau à été déployé en 2012 par Numéricâble, et nous permet une connexion par l'opérateur SFR à une vitesse aujourd'hui proche de 1 Gb au lieu de maximum 20 Mo en ADSL.

L'Aful a souhaité néanmoins depuis 2021 être intégré au déploiement de la fibre optique dans la résidence du Parc de Lésigny. Nous avons donc sollicité les Pouvoirs Publics et soumis nos demandes année après année.

Après de nombreuses relances, notre demande d'avoir accès à la fibre a été soumise à la réunion du comité de concertations du plan France THD (Très Haut Débit) du 05/10/2023 où il a été décidé de réintégrer dans le plan FTTH (Fiber To The Home) la résidence du Parc de Lésigny.

En conséquence le Syndicat numérique de Seine & Marne a reçu confirmation par courrier de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) de la levée de la Condition 42 de l'accord préalable de principe de l'Etat sur le financement du projet FTTH. Celle-ci restreignait en effet le déploiement de ce projet sur la commune de Lésigny, excluant la résidence du Parc de Lésigny.

Celui-ci suite à cette autorisation de pouvoir déployer la FO sur la résidence a demandé à son délégataire un planning de réalisation du réseau de desserte jusqu'à l'abonné.

Le légataire est la société XpFibre et son prestataire EOS Télécom.  
Ils ont souhaité rencontrer l'Aful afin d'initialiser le démarrage du projet.

La première réunion a eu lieu le 20/11/23 à la Mairie de Lésigny.

- Avant tout il a été décidé de définir le contour exact du projet de la NRO (Nœud de Raccordement Optique) jusqu'au PTO (Point de Terminaison Optique) de l'abonné.
- De son dimensionnement à 600 - 720 fibres.
- Il faudra vérifier si on peut utiliser les fourreaux Orange et SFR Numéricâble pour passer les câbles Optiques sinon il faudra du Génie civil.
- Chaque lot bénéficiera seulement d'une prise excepté ceux qui ont une activité commerciale (SIRET) et qui pourront avoir une 2<sup>e</sup> prise s'ils le souhaitent.
- Au PMO (Point de Mutualisation Optique) nous aurons le choix de l'opérateur.
- Orange- SFR-Bouygues- Free et d'autres ([MVNO](#))
- Si ceux-ci offrent un abonnement à la fibre.